

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

Le **trois novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE FLORENCE, sous la présidence de Madame GREAU Christelle, Maire.

Etaient présents : **MM. GREAU Christelle, DUCEPT Sophie, BOUHINEAU Jean-Loïc, ROMAIN Coralie, CROUE Jean-Paul, RIGAUDEAU Joël, MATSERAKA Fanny, MARTIN Aurélie, GUERRY Jérôme, BOSSARD Anaïs, MASSON Véronique, JAUNET Nicolas, SIONNEAU Maxime, DEVEAU Marjorie.**

Avait remis procuration : **Monsieur PELLE Jérôme à Madame GREAU Christelle**

Excusé : **Monsieur PELLE Jérôme**

Secrétaire de séance : **Monsieur GUERRY Jérôme**

Assistait également : **Madame SEILLER Perrine, Secrétaire Générale de Mairie**

Nombre de Conseillers Municipaux :

♦ En exercice	15
♦ Présents	14
♦ Votants	15

ORDRE DU JOUR :

2025-11-01 – URBANISME – DELEGATION D'UN ELU POUR LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

2025-11-02 – URBANISME – ABANDON PARCELLE PROPRIETE DE VILOGIA AU PROFIT DE LA COMMUNE

**2025-11-03 – TRAVAUX REFECTION DU RESEAU EP – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 POUR LA MOE
SUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE BASE**

2025-11-04 – FINANCES – PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS A L'OCCASION DU CONGRES DES MAIRES 2025

2025-11-05 – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION BTP CFA VENDEE

2025-11-06 – RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS APRES RECRUTEMENT

QUESTIONS DIVERSES



LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 15 SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME LE MAIRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL A CHOISI POUR SECRETAIRE DE SEANCE MONSIEUR GUERRY JEROME.

2025-11-01 – DELEGATION D'UN ELU POUR LA SIGNATURE D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'elle est intéressée directement dans la demande de Déclaration préalable n°DP 085 212 25 00036 déposée le 6 octobre 2025 par elle-même. Madame le Maire sort de la salle.

Madame DUCEPT Sophie, 2^{ème} Adjointe au Maire, présente la demande au Conseil Municipal. Aussi, il est nécessaire pour ce dossier, en application de l'article L. 2122-26 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'acte de vente et l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme concernant les autorisations d'urbanisme, que le Conseil Municipal désigne un élu chargé de signer ce dossier. Sachant que pour un souci d'égalité, les adjoints disposant d'une délégation de signature octroyée par Madame le Maire ne peuvent ainsi être désignés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

DESIGNE Monsieur RIGAUDEAU Joël pour signer l'autorisation d'urbanisme citée ci-dessus et tout autre document relatif à ce dossier le cas échéant.

2025-11-02 – ABANDON PARCELLE PROPRIETE DE VILOGIA AU PROFIT DE LA COMMUNE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que la société VILOGIA, propriétaire de la parcelle AH 1, située 11 rue de Saint-Martin, souhaite abandonner un espace au profit de la commune de Sainte-Florence au titre de l'article 1401 du Code Général des Impôts.

Suite à un bornage contradictoire, le propriétaire a constaté que la limite parcellaire s'étendait au-delà du mur de clôture actuellement matérialisé. La parcelle de 5,306 m² empiète donc sur le trottoir au niveau de la limite Sud Est.

La société VILOGIA souhaite régulariser la situation et sollicite donc l'accord de la commune pour procéder à la division parcellaire et à la déclaration d'abandon de parcelle. Les frais de géomètre seront à la charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- **AUTORISE** la société VILOGIA à procéder à la division parcellaire de cette bande de terrain sans frais pour la commune
- **AUTORISE** la société VILOGIA à procéder à la déclaration d'abandon de cet espace au profit de la commune

VOIRIE - EP – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DE LA MOE VERDI SUR LE MARCHE DE TRAVAUX DE BASE

Ce point est reporté à la réunion de conseil municipal du 1^{er} décembre 2025 car le document présenté est erroné.

2025-11-03 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS A L'OCCASION DU CONGRES DES MAIRES 2025

Concernée par l'objet de la délibération, Madame le Maire se retire de la salle et ne prend pas part à la délibération.

Madame DUCEPT Sophie, 2^{ème} Adjoint au Maire, précise que Madame GREAU Christelle, Maire, se rendra au Congrès des Maires accompagnée de trois adjoints, le 18 novembre 2025. Elle sollicite la Commune pour prendre en charge les frais de transport pour l'ensemble des participants, qui s'élèvent à 556 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

ACCEPTE de prendre en charge les frais de transport à hauteur de 556 €.

2025-11-04 – DEMANDE DE SUBVENTION BTP CFA VENDEE

Madame le Maire expose que la commune est invitée par le BTP CFA de Vendée à l'accompagner dans le cadre du financement de son activité de formation professionnelle dans le BTP par la voie de l'apprentissage.

En effet, un élève florentin bénéficiant de cette formation, la commune est sollicitée pour le versement d'une subvention pour l'année 2025/2026.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

REFUSE d'attribuer une subvention de fonctionnement au BTP CFA de Vendée

2025-11-05 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS APRES RECRUTEMENTS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 7 juillet 2025, l'organe délibérant a créé un emploi de Secrétaire Général de Mairie, aux cadres d'emplois des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux à temps complet. La déclaration de vacance d'emploi enregistrée sous le n° V085250606001660001 ouvrait l'emploi à plusieurs cadres d'emplois ou grades. A l'issue de la sélection, la personne retenue est fonctionnaire et titulaire du grade de Rédacteur Territorial. Par conséquent, il convient d'actualiser le tableau des effectifs par l'ajustement du choix du grade de l'agent ainsi recruté. Madame le Maire propose à l'assemblée de ne retenir que le grade de Rédacteur Territorial, pour le poste de Secrétaire Général de Mairie

Madame le Maire rappelle également à l'assemblée que par délibération du 1^{er} septembre 2025, l'organe délibérant a créé un emploi supplémentaire d'Agent technique polyvalent, emploi permanent à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial. A l'issue de la sélection, la personne retenue est fonctionnaire et titulaire du grade d'Adjoint Technique Territorial. Madame le Maire propose à l'assemblée de supprimer le grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, DECIDE :

- D'ajuster l'emploi de Secrétaire Générale de Mairie, emploi permanent à temps complet, au grade de Rédacteur Territorial ;
- De supprimer l'emploi d'un Agent technique polyvalent, emploi permanent à temps complet, au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe
- D'arrêter le tableau des effectifs au 20 octobre 2025 comme suit :

GRADES	EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS			DONT TNC / 35
			Budgétaires	Pourvus	Non pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur Territorial	Secrétaire Général de Mairie	B	1	1	0	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	Assistant de gestion administrative	C	1	1	0	
Adjoint Administratif Territorial	Agent administratif polyvalent	C	1	1	0	
FILIERE TECHNIQUE						
Cadre d'emplois : - Technicien Territorial - Agent de Maîtrise Territorial - Adjoint Technique Territorial	Responsable du service technique	B B C	1	0	1	
Adjoint Technique Territorial	Agent technique polyvalent	C	3	3	0	1 à 20h00/35
TOTAL			7	6	1	1

QUESTIONS DIVERSES

- **DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN COMITE DE SUIVI PAR ESSARTS-EN-BOCAGE**
Lecture du courrier reçu d'Essarts en Bocage en date du 2 octobre 2025 concernant une demande de mise en place d'un comité de suivi suite à la scission afin de revoir la répartition des actifs.
Relecture des arrêtés n°2023-DCL-BICB-1718 du 22 décembre 2023 et n°2024-DCL-BICB-225 du 17 juin 2024 relatifs à la répartition financière définitive entre les communes d'Essarts-en-Bocage, l'Oie et Sainte Florence.
Une proposition de courrier réponse est lue à l'ensemble du conseil municipal.
Celle-ci est validée par 9 voix POUR, 5 ABSTENTIONS, 1 CONTRE
- **CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**
9h45 : Cérémonie au Monument aux Morts des Essarts
11h30 : Cérémonie au Monument aux Morts de l'Oie
12h00 : Cérémonie au Monument aux Morts
12h30 : Vin d'honneur Salle Le Vallon. Les élus sont sollicités pour le service.



➤ **ASSOCIATION DIAMANTINE TON CŒUR**

Remerciements de l'association adressés à l'ensemble des élus suite à la mise à disposition de la Salle du Vallon le 11 octobre 2025 et visionnage des photos.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

L'éclairage du chemin piétonnier entre l'allée des Sports et la rue du Grand Logis est défini comme suit :

- Du dimanche soir au jeudi soir
 - De l'allumage jusqu'à 21h : 10 %, et 100 % pendant 2 minutes en cas de détection
 - De 21h jusqu'au lever du soleil : Éteint
- Du vendredi soir au dimanche matin
 - De l'allumage jusqu'à 2h : 10 %, et 100 % pendant 2 minutes en cas de détection
 - De 2h jusqu'au lever du soleil : Éteint

➤ **REUNIONS & COMMISSIONS MUNICIPALES**

Réunion d'Adjoints : la prochaine réunion est fixée au lundi 17 novembre 2025 à 18h00 en Mairie.

Conseil Communautaire : la prochaine réunion est fixée au jeudi 18 décembre 2025 à 18h45 à la Communauté de Communes.

CCAS & Commission Affaires Sociales : la prochaine réunion est fixée au mardi 9 décembre 2025 à 18h30 en Mairie.

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 1^{ER} DECEMBRE 2025 A 19H00

Madame GREAU Christelle
Maire
Présidente de Séance

Monsieur GUERRY Jérôme
Conseiller Municipale
Secrétaire de Séance

